2008-00589/

Imprimer

## 2002/03/12 Les entreprises parlent-elles français aux internautes québécois?

Québec, le 12 mars 2002. Le Conseil de la langue française rend publique l'*Enquête sur la langue des sites Webs des sociétés grands publics actives au Québec*, réalisée par Réjean Roy, consultant, et par Pierre Georgeault, directeur de la recherche au Conseil.

L'étude révèle que la majorité des entreprises qui s'adressent à la clientèle québécoise, par l'intermédiaire de la Toile, le fait en langue française. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'échanger par courriel avec un client francophone, les entreprises sont en mesure de le faire d'une façon adéquate en français. De même, les entreprises qui offrent aux consommateurs de naviguer sur leur site en anglais ou en français, mettent à leur disposition une version française identique à l'anglaise. En tout, 148 sites d'entreprises dont la grande majorité offre des biens de consommation courante, ont été examinés dans le cadre de l'enquête.

Dans son rapport, le Conseil estime que les consommateurs préfèrent employer leur langue plutôt qu'une autre; qu'ils comprennent mieux l'information de cette façon; qu'ils se rappellent mieux les messages commerciaux produits dans leur langue et que, finalement, les messages commerciaux produits dans leur langue les influencent davantage. Ces conclusions rejoignent ainsi les résultats d'études américaines menées au début des années 90 faisant état du comportement des consommateurs selon la langue utilisée pour les rejoindre.

L'*Enquête sur la langue des sites Webs des sociétés grands publics actives au Québec* est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française, sous la rubrique des publications. Elle est entièrement téléchargeable en format PDF et elle est disponible en version papier, au Conseil.

**-30-**